

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 418

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 3

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« 4° (*nouveau*) Après le 6° de l'article 706-25-9 du code de procédure pénale, il est inséré un 7° ainsi rédigé :

« 7° Aux maires. » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rendre enfin accessible aux maires le fichier des auteurs d'infractions terroristes (Fijait).